



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 28 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19 heures 15 minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 16 mars 2024, s'est réuni en séance publique à la mairie de Régigny, sous la présidence de Madame Sophie CAILLERE, Adjointe.

Présents : MM. Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Jean-Michel LETELLIER, Thomas BONNIN, Didier GALERNE, Lydia GUEHENNEUX, Jean GUILLO, David MICHARD, Sophie PETRO, Sandra ROBERT, Emmanuelle TENIER.

Absent excusé représenté : Laëtitia DANO pouvoir à Lydia GUEHENNEUX, Karine BULEON pouvoir à Jean-Michel LETELLIER, Anne TANGUY pouvoir à Sandra ROBERT, Corentin PEDRO pouvoir à Thomas BONNIN.

Absent excusé : Jean-Luc LE TARNEC

Absent : Wilfried POTEL

Nombre de conseillers en exercice : 18 **Présents** : 12 **Votants** : 16

Secrétaire de séance : Sandra ROBERT

Le procès-verbal de la réunion du 19 février 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour de la séance :

1. Vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2023
2. Affectation des résultats 2023
3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024
4. Vote du budget primitif 2024
5. Vote des subventions 2024
6. Transport scolaire : organisation année scolaire 2024/2025
7. Zones d'accélération des énergies renouvelables
8. Résultat consultation – Mission de maîtrise d'œuvre :
 - a. Rénovation énergétique de l'espace culturel
 - b. Requalification des espaces publics du cœur de bourg
9. Etude de faisabilité – Extension du cabinet pluridisciplinaire
10. Informations et questions diverses

1. Vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2023

Monsieur Cédric JOSSO, adjoint aux finances, expose au Conseil Municipal les comptes de gestion et comptes administratifs 2023.

Après avoir détaillé l'ensemble du compte administratif du budget principal et des budgets annexes, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la bonne gestion de ceux-ci par M. Le Maire.

COMMUNE	DEPENSES	RECETTES	REPORT 2022	RESULTAT 2023
<i>Fonctionnement</i>	1 442 811,77 €	1 907 462,10 €	363 641,08 €	828 291,41 €
<i>Investissement</i>	2 825 586,45 €	1 928 046,99 €	626 775,27 €	-270 764,19 €

RESIDENCE LE CLOS NEUF	DEPENSES	RECETTES	REPORT 2022	RESULTAT 2023
<i>Fonctionnement</i>	143 858,74 €	142 136,32 €	11 236,54 €	-12 958,96 €
<i>Investissement</i>	48 413,76 €	143 391,36 €	143 391,36 €	-48 413,76 €

LOTISSEMENT DE SANTE	DEPENSES	RECETTES	REPORT 2022	RESULTAT 2023
<i>Fonctionnement</i>	124 668,40 €	152 432,40 €	27 763,93 €	0,07 €
<i>Investissement</i>	124 668,40 €	124 668,40 €	124 668,40 €	-124 668,40 €

2. Affectation des résultats 2023

Monsieur Cédric JOSSO, adjoint aux finances, rappelle que le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 828 291,41 €.

Il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 du budget Commune comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté (art. 002 de la section de fonctionnement) : 151 827,22 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (art. 1068 de la section d'investissement) : 676 464,19 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Monsieur Cédric JOSSO, adjoint aux finances, rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales appliqués jusqu'alors.

Il propose de reconduire les taux d'imposition comme suit :

- . Taxe foncière bâti 34,41 %
- . Taxe foncière non bâti 54,10 %
- . Taxe d'habitation 11,50 %

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4. Vote du budget primitif 2024

Monsieur Cédric JOSSO, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le budget primitif 2024 :

Budget principal

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1 989 599,22 €	1 989 599,22 €
Section d'Investissement	2 906 624,19 €	2 906 624,19 €

Budget annexe « Lotissement de Santé »

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	124 668,40 €	124 668,40 €
Section d'Investissement	249 336,73 €	249 336,73 €

Budget annexe lotissement « Résidence le Clos Neuf »

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	211 382,72 €	211 382,72 €
Section d'Investissement	222 296,48 €	222 296,48 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'ensemble des budgets présentés.

5. Vote des subventions 2024

Cédric JOSSO, adjoint aux finances, évoque la commission finances qui s'est positionnée sur le montant alloué aux associations.

Il rappelle que les subventions ne seront versées que sur présentation d'un dossier de demande de subvention complet.

Sport	22 953,75 €
ASSO. ST CLAIR FOOTBALL	2 047,50 €
ASSO. ST CLAIR BASKET	1 750,00 €
REG'ALADE	540,00 €
ACCA	697,50 €
REG RUN AND FUN	600,00 €
REGUIBAD	475,00 €
CYCLO CLUB REGUINOIS	688,75 €
LA TRUITE LOCMINOISE	130,00 €
ASSO PLEIN AIR (Marche)	50,00 €
SPORT LOISIRS CREDIN	150,00 €
TROPHEE CENTRE MORBIHAN	15 700,00 €
GYM ST JEAN BREVELAY	125,00 €

Culture - Patriotiques - Divers	3 250,00 €
COMITE DES FETES	500,00 €
COMITE DES FETES/POMPIERS (feu d'artifice)	1 000,00 €
MINI BUGGY	250,00 €
RENDEZ-VOUS N'IMPORTE OU	500,00 €
SOUVENIR FRANÇAIS COMITE DU PAYS DE PONTIVY	500,00 €
CARTES SUR TABLE	500,00 €

Entraide - Solidarité - Ecole	1 986,50 €
SOCIETALE REGUINY MORBIHAN	247,50 €
ASSO. REP DE ROHAN	250,00 €
AMICALE LAÏQUE ECOLE PUBLIQUE	500,00 €
COMICE AGRICOLE	400,00 €
ANCIENS SAPEURS POMPIERS REGUINY	300,00 €
UTL DU PAYS DE LOCMINE	189,00 €
RESTOS DU COEURS	100,00 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le versement de ces subventions d'un montant total de 28 190,25€.

6. Transport scolaire : organisation année scolaire 2024/2025

Cédric JOSSO, adjoint aux affaires scolaires indique au conseil que la mairie vient de recevoir un courrier de la région Bretagne relatif au renouvellement des contrats de transport scolaire.

Il stipule qu'un appel d'offres sera prochainement lancé par la Région pour assurer le transport scolaire à compter de septembre 2025.

Le nouveau contrat est prévu pour une durée de 10 ans soit jusqu'en 2035 et imposera la présence d'un accompagnateur pour les enfants de moins de 6 ans transportés dans des grands cars ou des véhicules de type 22 places. Le courrier précise également que seuls les véhicules de petites capacités ne sont pas soumis à l'obligation d'avoir un accompagnateur.

La région Bretagne laisse également le choix du portage de la consultation, qui peut être un appel d'offres réalisé par la région Bretagne ou par la commune.

Pour rappel, le transport scolaire communal est organisé de la manière suivante :

Le matin, il y a deux grands cars. L'un revient de Pontivy à l'issue du service lycées et qui commence son service au Teil à Crédin. L'autre revient de Rohan (service collèges) et qui commence à Pont Hamon.

Le soir, il y a un unique grand car qui regroupe les deux services du matin et qui ensuite enchaîne sur le service lycée de Pontivy.

Aujourd'hui ce sont 54 élèves (dont 15 de l'école publique en garderie) qui empruntent gratuitement le transport mis en place par la commune.

L'organisation du transport scolaire a fait l'objet d'une rencontre de la commission affaires scolaires afin d'échanger sur cette échéance de contrat. Aussi, dans un premier temps et compte tenu de l'ouverture de l'école publique au centre bourg pour la rentrée prochaine, il est proposé au conseil de supprimer la gratuité du transport et d'appliquer les tarifs définis par la région, à compter de septembre 2024.

Par ailleurs, concernant l'organisation du transport sur la période 2025-2035, celui-ci a fait l'objet de débat au sein de la commission et les élus font le constat de points importants.

- La volonté de maintenir un service de transport pour tous les élèves du primaire même pour les moins de 6 ans car bien souvent, il y a des fratries, donc des classes d'âge différentes au sein d'une même famille d'enfants scolarisés dans un même établissement.
- Une baisse constatée des utilisateurs des transports. Pour information à effectif constant, en tenant compte de la scolarité des enfants actuels, la projection serait de 21 enfants en 2025 et 14 en 2026.
- Des distances entre le domicile et l'école assez différentes (17 enfants à + de 2km, 27 entre 1et 2 km et 10 à moins d'1 km).

Sur préconisation de la commission et après discussion, il est proposé de :

- Pour la rentrée de septembre 2024, d'appliquer le tarif régional et de supprimer la gratuité,

- Conserver un service de transport scolaire sur la commune de Réguiny,
- Laisser la région Bretagne porter la consultation,
- Demander une organisation à la région Bretagne, en utilisant 2 véhicules légers de 8 places (qui pourraient faire deux tours en fonction de l'organisation définie) afin de se soustraire à la présence d'un accompagnateur. Ces véhicules pourraient également s'organiser à la suite de services régionaux (collèges ou lycées) et répondre à des besoins de dessertes plus fines du territoire sur des services organisés par la région Bretagne.
- De prioriser le transport des élèves les plus éloignés des écoles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

7. Zones d'accélération des énergies renouvelables

Madame Sophie CAILLÈRE, Adjointe, expose :

Suite à la présentation du recensement des zones EnR sur la commune lors du Conseil Municipal du 19 février, une concertation du public a été réalisée du 26/02 au 27/03 selon les modalités suivantes : insertion dans le Réguiny Infos et sur le site internet ; registre mis à disposition en mairie pour recueillir les suggestions des administrés.

Aucune observation n'a été portée sur le registre.

Compte tenu de ces éléments, les zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables retenues après la concertation sont les suivantes :

- . **Eolien** : Parc existant "Le Landier du Rohallet"
- . **Solaire photovoltaïque sur toiture** : En conformité avec le PLUi et sur l'ensemble du territoire communal
- . **Solaire photovoltaïque au sol** : Parcelle ZS 8 - "Le Léren"
- . **Solaire photovoltaïque sur ombrière** :

Référence cadastrale	Lieu
AB 101	Parking du stade de foot
AH 227 - 336	Parking de l'Intermarché
ZP 178 - 200	Parking du pôle médical
AM 9	Parking base de loisirs
AH 142 - 143	Parking de la salle des sports
AH 29	Parking du pôle petite enfance
AE 21	Parking rue Duguesclin
ZM 128	Ancienne déchèterie

- . **Méthanisation** : Pas de zone spécifique retenue mais le développement reste possible

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les zones d'accélération des énergies renouvelables retenues.

8. Résultat consultation – Mission de maîtrise d'œuvre

Une consultation a été lancée pour les marchés de maîtrise d'œuvre suivants :

- Rénovation énergétique de l'espace culturel
- Requalification des espaces publics du cœur de bourg

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 1^{er} mars dernier, a étudié l'ensemble des plis reçus, assisté par M. Gwénoù TOUTAIN, chargé de projet Petites Villes de Demain.

Une première sélection a été effectuée parmi les candidatures.

- **Rénovation énergétique de l'espace culturel :**
 - Atelier d'Architecture du Bourgeois
 - B3E
 - Sandrine NICOLAS & Associés

Deux cabinets ont été invités à une audition pour présenter leur équipe, leurs références et leur offre financière :

Critères	B3E	Sandrine NICOLAS
Valeur technique (/60)	60	49
Prix (/40)	32,33	40
Note globale	92,33	89
Classement	1	2

Après concertation, la commission propose de retenir l'offre du cabinet B3E pour un forfait provisoire de rémunération de 30 000 € HT soit un taux de 12 %.

- **Requalification des espaces publics du cœur de bourg :**
 - ELAND
 - INERMIS
 - ARB'OREA PAYSAGES
 - ARTOPIA
 - BOITE A PAYSAGES

Les cinq cabinets ont été invités à une audition pour présenter leur équipe, leurs références et leur offre financière :

Critères	ELAND	INERMIS	ARB'OREA PAYSAGES	ARTOPIA	BOITE A PAYSAGES
Valeur technique (/60)	46	43	60	44	53
Prix (/40)	32,54	36,29	26,23	40	31,22
Note globale	78,54	79,29	86,23	84	84,22
Classement	5	4	1	3	2

Après concertation, la commission propose de retenir l'offre du cabinet ARB'OREA PAYSAGES pour un forfait provisoire de rémunération de 106 875 € HT soit un taux de 7,35 %.

9. Etude de faisabilité – Extension du cabinet pluridisciplinaire

Sophie CAILLERE, Adjointe, présente une proposition d'honoraires du cabinet BLEHER Architectes pour une étude de faisabilité relative à un projet d'extension du cabinet pluridisciplinaire.

Les professionnels de santé souhaitent créer une jonction entre le cabinet pluridisciplinaire et le cabinet médical et créer ainsi de nouveaux bureaux pour accueillir un quatrième médecin.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition d'honoraires d'un montant de 4 680 € HT.

10. Informations et questions diverses – Tour de table

Jean-Michel LETELLIER

- A transmis le tableau des consommations EDF de l'année 2023 à l'ensemble des membres. Les mesures mises en place ont permis d'économiser près de 50 000 Kw.
- Ecole publique :
 - Avenant de 5 922 € HT pour le lot n°5 – couverture zinc. Reprise d'ouvrage suite défection de l'entreprise ECI.
 - *Accord du Conseil Municipal.*
 - Suite au constat de malfaçons et infiltrations sur le bâtiment, le cabinet SABA, maitre d'œuvre, a sollicité une expertise auprès de leur assurance.
- Présente le devis d'Envie de Changement d'un montant de 2 700 € HT pour le remplacement du caisson de ventilation de la salle des sports.
 - *Accord du Conseil Municipal.*
- Propose de répondre favorablement à la demande d'un cirque qui souhaite s'installer sur le parking de la piscine pour un spectacle le mercredi 3 avril.
 - *Accord du Conseil Municipal. La piscine de Réguiny sera informée.*
- Eglise : L'entreprise Art Camp a signalé des dégâts au niveau du beffroi. Il convient de réaliser un état des lieux et recenser les travaux à prévoir. Il sollicite l'autorisation de l'assemblée pour poursuivre les démarches auprès de M. LE MOËN, architecte.
 - *Accord du Conseil Municipal.*

Jean GUILLO

- Présente les 3 devis reçus pour les travaux de point à temps (PATA) :
 - TP Philippe : 17 100 € HT
 - PIGEON Bretagne Sud : 18 900 € HT
 - EIFFAGE : 10 800 € HT
 - *L'assemblée retient la proposition de l'entreprise EIFFAGE.*

Corine LAMOUR

- Trophée Centre Morbihan :
 - Il est convenu que la commune verse la somme de 18 000 €. Après déduction des subventions des partenaires (SDU 950 € - Joris Ide 150 € - Eléphant Bleu 1 200 €) et la subvention de Pontivy Communauté (2 000 €), il restera à verser la somme de 13 700 €.
 - La liste des signaleurs se finalise.
 - Une réunion est programmée le 11 avril avec les responsables du TCM.

Cédric JOSSO

- Invite les membres à retenir la date des élections européennes fixées au 9 juin.
- Informe le conseil que la commission Affaires Scolaires a validé le nom de la nouvelle école publique et que celle-ci se nommera « Ecole Joseph URIEN », la famille ayant donné son accord.

Sophie CAILLÈRE

- Le réseau des médiathèques « Point-Virgule » propose un spectacle familial le samedi 6 avril à Pleugriffet.
- Déplore le peu de participants à l'opération « nettoyage des routes ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Approuvé en séance du Conseil Municipal du 13 mai 2024.

Le secrétaire de séance
Sandra ROBERT



Pour le Maire empêché
Sophie CAILLERE



Affiché le 21 Mai 2024...